ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2010

RÉFORME DU CRÉDIT À LA CONSOMMATION - (n° 2150)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 88

présenté par M. Loos

ARTICLE 20

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à renvoyer au décret les modalités de désignation des membres suppléants des commissions de surendettement.